

Chavannes, le 3 octobre 2018

Concerne : projet de nouvelle jonction autoroutière à Chavannes

Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Soucieuse de la qualité de vie des habitants de notre Commune, l'Association Bien Vivre à Chavannes souhaite vous informer de sa très vive inquiétude quant au projet de nouvelle jonction autoroutière dans notre commune.

En effet, aujourd'hui déjà, la Commune de Chavannes est exposée à des niveaux élevés de bruit et de pollution. Or, ce projet de nouvelle jonction autoroutière à Chavannes vise à « augmenter la capacité (...) des accès au tronçon d'autoroute ». Une projection conjointe de l'OFROU et du Département Vaudois des Infrastructures de 2010 permet de mesurer l'impact de cette augmentation sur Chavannes : aux abords de la jonction, il y aurait en 2020, 10'000 mouvements de véhicules de plus avec la nouvelle jonction par rapport à la situation où ce projet ne se réalisait pas¹. Cela péjorera donc fortement la situation, et cela à plus d'un titre.

En effet, premièrement, le projet de jonction autoroutière ne tient pas compte de l'équilibre à trouver entre mobilité automobile et mobilité douce ; plutôt que d'augmenter la capacité de l'autoroute, il faudrait développer des alternatives moins polluantes pour les automobilistes (création de parkings-relais en périphérie de l'agglomération, développement de l'offre de transports publics et de mobilité piétonnière et cyclable). Relevons de plus que la jonction de Malley se trouve à environ 1 km de la jonction proposée à Chavannes, et celle de Crissier à moins de 3 km. Il s'agit de distances extraordinairement courtes pour une autoroute, qui seraient beaucoup plus adéquate pour un boulevard urbain limité à 80 km/h.

Deuxièmement, les études montrent que lorsqu'on augmente la capacité d'une route, on crée une demande qui va augmenter le trafic sur cet axe. Or, le trafic est déjà extrêmement important, tant sur l'axe autoroutier actuellement surchargé –les ralentissements y sont quotidiens– que sur le réseau routier avoisinant. Augmenter encore le flux de voiture apparaît comme un non-sens tant au point de vue écologique qu'en ce qui concerne la qualité de vie des habitants (bruit, pollution, sécurité), et ce alors qu'un récent rapport de l'Agence Internationale de l'Energie recommande à la Suisse d'élaborer une stratégie de mobilité sur le long terme afin de décarboniser le secteur des transports.

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/mobilite/routes/fichiers_pdf/A1_Projets_autoroutiers_VD_DINF.pdf

Troisièmement, le fait que la future jonction se situe –de manière aberrante– aux abords immédiats d'un tissu urbain très dense, avec, en particulier, pas moins de trois bâtiments scolaires à proximité (Concorde, Planta, Plaine), pose la question brûlante de la sécurité des piétons, et notamment des enfants, dans un secteur déjà accidentogène. L'augmentation du trafic induite par la nouvelle jonction autoroutière péjorerait encore la situation.

Enfin, ce projet ne tient absolument aucun compte de la qualité de vie des habitants d'une région dans laquelle les valeurs limites en termes de bruit et de pollution sont, aujourd'hui déjà, régulièrement dépassées. L'impact actuel de la pollution et du bruit sur la santé des riverains est important, avec des conséquences tant sanitaires qu'économiques. Or, les mesures compensatoires prévues dans le projet de nouvelle jonction sont totalement insuffisantes au niveau du bruit et quasiment inexistantes au niveau de la pollution, domaine dans lequel elles se limitent à la renaturation d'un segment de la Mèbre. La situation de Chavannes, commune coupée en deux par l'autoroute, ne doit pas être péjorée, et la santé des habitants doit passer avant un projet d'un autre temps, inutile et néfaste.

C'est pourquoi l'Association Bien Vivre à Chavannes demande à la Municipalité de manifester publiquement auprès des instances concernées son désaccord au projet de jonction autoroutière dans la Commune.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de notre profonde considération.

Pour L'Association Bien Vivre à Chavannes :

Baktash Azam
Président

Olivier Roque
Trésorier

Sarah Corthay